

# UNE PAROISSE CANADIENNE AU 17<sup>e</sup> SIECLE

—o—  
**LA RIVIERE-OUELLE**  
—o—

VII

Cinq provinces de France, situées dans le voisinage de deux des plus grands ports de mer que possédaient alors ce pays, Dieppe et La Rochelle, se partageaient en grande partie cette émigration. Ce fut, du côté du nord, la Normandie et le Perche ; du côté de l'ouest, le Poitou, l'Aunis et la Saintonge. L'impulsion était partie du nord, dont les provinces eurent moins à souffrir des guerres de religion et dont les côtes maritimes restèrent libres.

Quelques années après le siège de La Rochelle, cette ville devint le principal port d'embarquement pour la Nouvelle-France. La Rochelle avait été le centre du Calvinisme : les Huguenots étaient nombreux et puissants dans tout le pays. Cependant, malgré leur proximité de la mer, ils ne purent jamais venir s'implanter au Canada. La vigilance avec laquelle ils en furent exclus est une preuve entre bien d'autres du soin qu'on apportait au choix des colons (1).

Les registres de la Rivière-Ouelle offrent une nouvelle preuve de la moralité de cette population : depuis l'ouverture des registres jusqu'à la fin du dix-septième siècle, il ne se rencontre pas un seul acte de baptême d'enfant illégitime. Ce n'est que dans les commencements du dix-huitième siècle que l'on constate le premier acte de ce genre.

En lisant les registres de cette époque, on est surpris de voir le retard que mettaient les parents à apporter leurs enfants au baptême, même après qu'il y eut un curé résidant : ce retard se prolongeait non-seulement de plusieurs jours, mais parfois de plusieurs mois. Cette habitude avait sans doute été contractée par suite de l'isolement où les colons avaient été des missionnaires qui, dans les commencements, ne les visitaient qu'une couple de fois par année. La rude vigilance de Mgr de Saint-Vallier ne tarda pas à remédier à ce désordre ; il enjoignit aux parents, sous des peines très-sévères, d'apporter leurs enfants au baptême sous le plus bref délai. On peut lire le règlement qu'il fit, à ce sujet, dans le magnifique rituel à l'usage du diocèse de Québec (2), qu'il fit imprimer à Paris en 1703, et que ne peuvent se dispenser d'étudier ceux qui veulent porter un jugement sur Mgr de Saint-Vallier.

Des vingt-huit familles mentionnées dans le tableau qui précède, il ne reste que les douze premières dont les noms existent aujourd'hui dans l'endroit. La plupart des autres sont allées se fixer dans les environs, quelques-unes ont disparu, d'autres sont éteintes. La famille des Gagnon, dont la descendance est la plus nombreuse ici, après celle des Levesque, apparaît pour la première fois dans les registres à la date du cinq juin 1695. Le recensement ecclésiastique de cette année (1878) constate dans la seigneurie l'existence de cinquante familles de ce nom, formant une population de 363 personnes. Le clan des Levesque se compose de 629 individus, distribués en quatre-vingt-douze ménages.

Parmi les familles venues depuis 1690, on distingue plusieurs personnages doués d'instruction, et appartenant à la meilleure société canadienne. On voit que le seigneur de la Rivière-Ouelle n'avait rien négligé pour attirer autour de son domaine des familles de son rang et de son éducation. Une des plus dures épreuves que M. de la Bouteillerie et ses compagnons d'armes eurent à endurer en venant prendre des seigneuries au milieu de nos bois, fut l'éloignement des brillantes sociétés parmi lesquelles ils avaient vécu, soit dans leur province natale, soit à la cour, soit dans les camps. Aussi, n'est-il pas surprenant qu'ils aient cherché, par tous les moyens, à s'entourer de personnes instruites comme eux, vivant dans la même sphère d'idées et formées aux mêmes habitudes de vie. Leur compagnie intelligente et policiée, leur conversation agréable et variée, faisaient oublier aux seigneurs les ennuiis de leur exil, la monotonie de leur existence, et la privation des mille jouissances qui accompagnent les grandes sociétés. On va voir que M. de la Bouteillerie pouvait réunir habituellement dans son manoir un cercle d'amis et de connaissances parfaitement choisi et qui aujourd'hui ferait honneur aux plus belles réunions de nos campagnes et même de nos villes.

Outre le curé, M. l'abbé de Requeleyne, prêtre français qui avait reçu une éducation classique dans le séminaire de son diocèse, on y voyait M. Jean Raby, fils d'un avocat distingué de la Saintonge qualifié juge de Cravant dans nos registres. A côté de lui figurait maître Etienne Janneau, notaire royal, qui partageait ici son temps entre les travaux de l'agriculture et ceux de sa profession ; c'était lui qui instruisait dans la paroisse et dans ses environs, qui rédigeait les actes publics, dressait les contrats de mariages, les testaments, et qui, en qualité d'homme de loi, servait souvent d'arbitre dans les litiges. Il était accompagné de deux gentilshommes des premières familles de la Nouvelle-France : le premier était Pierre Aubert de Gaspé, fils de Charles Aubert de la Chesnaie, le plus riche négociant et l'un des plus honorables citoyens de Québec ; le second était François Aubert, allié à la même famille et qui amenait avec lui son beau-frère, René Brisson, dont l'éducation n'était pas moins soignée que celle des précédents.

Voici le *fac-simile* de la signature de chacun de ces personnages.

*Deschamps Delabouillière*  
*Bernard De Requeleyne P.C.*

*Aubert De Gaspé*  
*François Aubert*  
*Etienne Janneau*  
*Raby*  
*René Brisson.*

Les sujets de conversation ne manquaient pas, dans ces relations de bon voisinage qui sont une nécessité de la vie des champs, d'autant plus impérieuse que le cercle où l'on vit est plus restreint. C'était la glorieuse époque de Frontenac, l'époque des audacieuses entreprises, des exploits et des aventures de tout genre. Plus d'un habitant de la Rivière-Ouelle y avaient pris part : quelques-uns y avaient péri, victimes de la misère, ou scalpés par les Iroquois. De ce nombre devaient être deux des plus anciens colons mentionnés dans le recensement de 1681, Michel Bouchard et Joseph Renault. C'est, du moins, ce que fait supposer l'absence de leurs actes de sépulture, soit dans les registres de la paroisse, soit ailleurs, quoi que l'on constate la présence de leurs familles après leur disparition. D'autres plus heureux avaient revu leurs foyers, après avoir subi des dangers et des fatigues inouïs. Les récits saisissants qu'ils en faisaient défrayaient les conversations et faisaient oublier les heures.

M. de la Bouteillerie racontait les épisodes de sa vie militaire, les campagnes du régiment de Carignan, ses engagements avec les Turcs sur les frontières de la Hongrie, et surtout cette terrible bataille de Saint-Gothard, que le général de l'armée française, le comte de Coligny, a peint d'un seul trait, en disant que c'était un *cimeterre flottant*.

De son côté, M. Raby ou M. de Gaspé rapportait les derniers incidents de son dernier voyage de Québec, les nouvelles de la ville, sa visite au château Saint-Louis, la réception que lui avait faite M. de Frontenac. On commentait les actes de son administration : les uns critiquaient, les autres approuvaient, mais tous admireraient son large esprit, ses grandes manières, tout en déplorant ses emportements de caractère.

M. de Vitré, que ses entreprises de pêche aux marsouins amenaient fréquemment à la Rivière-Ouelle et au sein de ces réunions, devisait de ses projets, de ses espérances, consultait sur la manière de diriger ses opérations, sur l'époque la plus propice pour tendre ses rets. Puis venaient les affaires locales, les améliorations projetées, les conjectures sur le temps, le rendement des récoltes, les alliances de familles, etc.

Pendant le repas que l'on prenait ensemble, tandis qu'on dégustait une bonne pièce de gibier, une aile ou une cuisse d'outarde, de canard, de bécassine, une tranche d'original ou une queue de castor, ou bien qu'on savourait un morceau de *entrèche* de saumon, c'était le temps de raconter les parties de chasse, de pêche au flambeau, les grands coups de fusils ou de *nigog* (1).

Les femmes, on le conçoit bien, ne restaient pas étrangères à ces entretiens. Elles y apportaient les agréments d'un autre genre : ceux de leur conversation facile et légère, assaisonnée des grâces féminines. Faisant l'une après l'autre les honneurs de leur maison, madame Aubert de Gaspé, née Catherine Juchereau de Saint-Denis ; madame Etienne Janneau, née Catherine Perrot, et plusieurs autres dont les signatures, attestant l'instruction que l'on prenait alors dans nos couvents, apparaissent souvent dans nos registres, se distinguaient par cette politesse simple et naturelle que donnent les habitudes de la vie rurale.

Madame de la Bouteillerie avait été le principal ornement de la petite société dont la maison de son mari était le centre, mais M. de la Bouteillerie avait eu la douleur de la voir mourir, peu de temps après avoir donné le jour à un de ses enfants. Elle fut inhumée en 1681, à l'Islet, où elle s'était fait transporter, sans doute pour être à la proximité d'un médecin.

Madame de la Bouteillerie n'avait pas laissé de filles à son mari : l'aîné de ses garçons, Charles-Joseph, après avoir fait des études classiques au collège des Jésuites, entra dans l'état ecclésiastique et devint plus tard chanoine de la cathédrale de Québec. Pendant ses vacances qu'il passait à la Rivière-Ouelle, avec son frère puîné Louis-Henri, à qui il avait cédé ses droits à la seigneurie, le jeune séminariste apportait par sa présence un nouvel intérêt aux réunions du manoir. Soutenu par l'abbé de Requeleyne, il variait le ton de la conversation en soulevant des questions de droit ecclésiastique, que les conflits d'autorité qui surgissaient entre le Gouverneur, le Conseil et Mgr de Saint-Vallier mettaient à l'ordre du jour.

Telle était, en quelques traits, la physionomie des membres les plus marquants qui formaient la société habituelle de M. de la Bouteillerie ; et ce n'était pas une exception particulière à l'endroit. Cette physionomie se reproduisait sous d'autres noms dans les différentes seigneuries : c'était partout les mêmes mœurs, le même caractère, le même genre de vie.

Toutefois, ce tableau fidèle cesserait d'être vrai s'il faisait supposer que nos familles féodales se retranchaient dans un cercle étroit de quelques amis, et qu'elles élevaient une barrière entre elles et le peuple.

Rien n'était moins exclusif que nos anciens seigneurs canadiens. A part de bien rares exceptions, ils se montraient pleins de condescendance et de bonté, ils se faisaient peuple avec le peuple, ils vivaient de sa vie, s'identifiaient avec lui, partageaient

(1) Mot sauvage qui désigne un instrument inventé par les indigènes pour darder le poisson, et particulièrement le saumon. C'est une pointe de fer munie d'un manche de bois et garnie de deux mâchoires rentrantes, faites d'un bois souple, qui servent à retenir le poisson après qu'il a été piqué. L'usage de flambotter, c'est-à-dire de faire la pêche au flambeau avec le nigog, est aujourd'hui prohibé par la loi à cause du grand nombre de saumons qui étaient blessés, et mourraient sans pouvoir être pris. Les sauvages seuls ont le privilège de pêcher au nigog, mais seulement pour leur nourriture.

(2) Un volume in-8 de 678 pages.